

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1525

23 juillet 2007

SOMMAIRE

Allianz PIMCO Latin Bond Fund	73156	Luxembourg Selection Fund	73157
Allianz ZinsManager	73180	Lux-Plus S.A.	73181
Archer Investments S.à.r.l.	73182	Luxumbrella	73157
Capellen Invest S.A.	73192	MG Finance Luxembourg S.à r.l.	73193
Capellen Invest S.A.	73184	Naturata S.A.	73200
CIGOGNE Management S.A.	73188	Nikko Multihull Fund	73180
Eeckman & Hauffels Audit s.à.r.l.	73178	Nordea Specialised Investment Fund, Si- cav-Fis	73159
Eeckman & Hauffels Audit s.à.r.l.	73179	Oxylux S.A.	73189
Emerge Capital	73155	Patterns & Industrial Investments (P2I) S.A.	73192
Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l.	73188	Prosol Holding S.A.	73154
Erei SA	73188	Remagen Holding S.A.	73180
Fairfax International S.à r.l.	73184	Santander International Fund Sicav	73183
Glenwood International S.à r.l.	73184	Santander Sicav	73183
Global Diversified Sicav	73182	Sappho	73186
Grow S.A.	73185	Sargon Omnimedia	73187
Hauffels Audit S.à.r.l.	73178	Signam International S.A.	73154
Hauffels Audit S.à.r.l.	73179	SIREC International Reinsurance Compa- ny S.A.	73187
Hayward International S.à r.l.	73185	Sodi International Holding S.A.	73189
Hellas Telecommunications	73181	Telesparks S.A.	73187
Hiltonian International S.à r.l.	73185	Triton S.A.	73189
HSH N Sicav	73158	World Investment Opportunities Funds	73154
Inter-Re S.A.	73186	Zermatt International S.à r.l.	73186
La Fraise	73200	Z Men S.à r.l.	73190
Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav	73155		
Luxembourg Investment Fund	73156		

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 9 août 2007, à 9.00 heures à l'adresse suivante:

L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot (Shopping Center Massen).

L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. Rapport de gestion du conseil d'administration des exercices 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006;
3. Rapport du commissaire aux comptes des années 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006;
4. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006;
5. Affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
7. Gestion des participations;
8. Divers.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007075355/667/23.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office on 8 August 2007 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 30 April 2007
3. Discharge to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on 3 August 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007075360/755/21.

Signam International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.620.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 9 août 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007075362/1267/15.

Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.485.

The Shareholders are hereby invited to attend the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on August 22, 2007 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2006
3. Discharge to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on August 20, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007075363/755/20.

Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

The Shareholders of Emerge Capital (hereinafter the «Company») are kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company which will take place at the office of RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on 2 August 2007 at 2.30 p.m. (Luxembourg time) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Replacement of the reference to the law of 30 March 1988 by the law of 20 December 2002 throughout the Articles of Incorporation
2. Amendment of third paragraph in article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:
«The Corporation may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the Luxembourg law of 20th December, 2002 regarding collective investment undertakings.»
3. Amendment of third paragraph in article 5 of the Articles of Incorporation
4. Amendment of first paragraph in article 12 of the Articles of Incorporation
5. Replacement of the terms «conference telephone call» by the terms «tele/video conference» in seventh and eighth paragraphs of article 14 of the Articles of Incorporation
6. Replacement of the current Articles of Incorporation by a new consolidated version thereof

The new text of the Articles of Incorporation and proxy forms are available at the registered office of the Company during normal business hours.

The resolutions on the agenda of this extraordinary general meeting require a quorum of 50% of the Shares issued and outstanding. A resolution will be validly made at a majority of two thirds of the Shares present or represented and voting at the Meeting.

In case of lack of quorum at the first extraordinary general meeting, a second meeting will be convened with the same agenda, at which resolutions may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the Shares present or represented.

Duly signed proxy form should be received not later than two Luxembourg bank business days before the meetings, first by fax and then by mail for the attention of Mrs A. Mélignon, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette; fax number +352 2460 3331).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007070205/584/35.

Allianz PIMCO Latin Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.521.

Die Anteilhaber der Allianz PIMCO LATIN BOND FUND (SICAV) werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 8. August 2007, um 10.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, stattfindet. Da bei der außerordentlichen Generalversammlung der o.g. SICAV vom 3. Juli 2007 nicht das zur Beschlussfähigkeit notwendige Quorum erreicht wurde, wird am 8. August 2007 erneut eine Generalversammlung stattfinden, die über die gleiche Tagesordnung abzustimmen hat.

Tagesordnung:

Die außerordentliche Hauptversammlung wird über folgenden Tagesordnungspunkt entscheiden:

1. Auflösung der folgenden Anteilklassen der Gesellschaft zum 24. August 2007
 - Allianz PIMCO Latin Bond Fund A (USD) LU0101265766
 - Allianz PIMCO Latin Bond Fund B (USD) LU0040757220
 - Allianz PIMCO Latin Bond Fund D (EUR) LU0166179977

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 48 Stunden vor Beginn der außerordentlichen Hauptversammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft vorlegen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der außerordentlichen Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Senningerberg, im Juli 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007068751/755/25.

Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on July 31, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2007.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2007.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

73157

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 26, 2007.

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG INVESTMENT FUND c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 26, 2007.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007071361/755/31.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, on *July 31, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of April 30, 2007.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended April 30, 2007.
5. Election of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 26, 2007,

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG SELECTION FUND c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 26, 2007.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007071364/755/31.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Les actionnaires de LUXUMBRELLA (la «Société») sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, le 2 août 2007 à 11.00 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2007.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2007.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007071365/755/27.

HSH N Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.422.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am 31. Juli 2007 um 9.00 Uhr in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre des Teilfonds HSH N SICAV - Global High Yield Currency Fund («Teilfonds») mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Einbringung der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des Teilfonds HSH N SICAV - Global High Yield Currency Fund in den Teilfonds HSH Money Global Currency mit Wirkung zum 1. August 2007 («Fusionsdatum»)
2. Verschiedenes.

Hinweise zur Tagesordnung: Es handelt sich beim Teilfonds HSH Money Global Currency um einen Klon des Teilfonds HSH N SICAV - Global High Yield Currency Fund. Die Durchführung der Fusion vollzieht sich wie eine Auflösung des einzubringenden Teilfonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände durch den aufnehmenden Teilfonds. Dementsprechend werden die Aktiva und Passiva des einzubringenden Teilfonds am Fusionsdatum in den aufnehmenden Teilfonds übertragen. Die Übertragung des zu fusionierenden Teilfonds verursacht Kosten (Publikationen, Kosten des Wirtschaftsprüfers für Prüfung und Erstellung des Berichtes, Notar etc.). Diese Kosten werden vom aufnehmenden Teilfonds getragen. Die Aktionäre des Teilfonds HSH N SICAV - Global High Yield Currency Fund werden darauf hingewiesen, dass sie in der künftigen Rechtsform des Fonds Commun de Placement weniger Rechte (insbesondere Mitbestimmungsrechte) haben werden.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre des Teilfonds HSH N SICAV - Global High Yield Currency Fund stimmberechtigt, welche ihre Aktien bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Aktien muss von jedem Aktionär erbracht werden.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Aktien sowie ein Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien, wobei, da eine Verschmelzung mit einem Luxemburger Organismus für gemeinsame Anlagen in der Form eines Sondervermögens («fonds commun de placement») durchgeführt werden soll, in welchem die Entschließung nur für diejenigen Aktionäre des Teilfonds bindend sein soll, die zugunsten der Einbringung gestimmt haben. Die Aktien der Aktionäre des Teilfonds, die sich nicht für die Einbringung ausgesprochen haben, werden zurückgenommen.

Munsbach, im Juli 2007.

Référence de publication: 2007071667/755/36.

Nordea Specialised Investment Fund, Sicav-Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 129.308.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NORDEA BANK S.A., a joint-stock company, société anonyme, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 14.157, represented by Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 June 2007.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., a joint-stock company, société anonyme, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 31.619, represented by Nicolas Ronzel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 June 2007.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the attorneys of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a joint-stock company in the form of a special investment fund and to draw up its articles of incorporation as follows:

« **Art. 1. Formation.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares issued or to be issued a corporation in the form of a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, under the denomination NORDEA SPECIALISED INVESTMENT FUND, SICAV-FIS qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, subject to the provisions of the Luxembourg law relating to special investment funds dated February 13th, 2007 (the «Law») and related laws and regulations (hereafter referred to as the «Company»).

The Company, by decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»), is allowed to establish different sub-funds (the «Sub-Funds» or «Sub-Fund») in accordance with the provisions of the Law. Each Sub-Fund shall be treated as separate patrimony of assets and liabilities of the Company. The rights of investors and creditors with view to each Sub-Fund, including the rights in connection with the creation, operation and liquidation of such Sub-Fund, are limited to the assets of the Sub-Fund. Each Sub-Fund will therefore be deemed to be a separate entity with view to relations among investors of the Company.

Investment in the Company shall exclusively be reserved to well-informed investors as further described in the Law.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments.

The Company may further issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board of Directors in accordance with the conditions and limits set by the Law.

The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board of Directors for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the fullest extent permitted by the Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is located in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further establish branches, subsidiaries or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation and special investment fund under the Law.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with these articles of association.

The minimum subscribed share capital of the Company, including any issued share premium, shall be at least one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum share capital must be subscribed during the first twelve (12) months after the date of approval of the Company by the competent Luxembourg supervisory authority.

The initial subscribed share capital upon incorporation shall be thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-), comprising three hundred ninety (390) shares of no par value.

The initial subscribed share capital must be paid-in at least up to five per cent (5%) of the total amount of the amount of the initial subscribed share capital. This limit shall also apply to the issue of any additional shares in accordance with these articles of incorporation.

The Board of Directors is authorised without limitation and at any time deemed necessary by the Board of Directors to issue any kind of shares of no par value at the respective net asset value per share determined in accordance with these articles of association (the «Net Asset Value»).

For purposes of issuing new shares in the Sub-Funds, the Board of Directors is authorised to limit or completely suppress any preferential right of any shareholder in the Company.

The Board of Directors may delegate the duties of (i) accepting subscriptions, (ii) receiving payment for subscriptions, and (iii) delivering to the shareholder such new shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the shareholders' register of the Company and/or Sub-Fund, as applicable, to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other person as deemed appropriate and reasonable by the Board of Directors.

Shares of any Sub-Fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide.

Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided by the general meeting of shareholders of the Company or the general meeting of the shareholders of a Sub-Fund from time to time.

Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments.

The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the offering document of the Company. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more sub-classes of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund. A specific structure for sales and redemption charges, fee structure, reference currency or other particularity may be applied to each sub-class.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be issued in certain Sub-Funds and the proceeds of the issue of each Sub-Fund shall be invested pursuant to the investment objective of the Company and the specific Sub-Fund, as applicable from time to time.

Shares shall be issued in registered form only.

Upon request of a shareholder, he shall be sent a written confirmation of its shareholding.

Fractions of registered shares may be issued up to ten thousandth of a share. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution.

Art. 6. Restrictions on ownership of shares. Any investor becoming aware that he is not an eligible investor under the Law informs immediately the Board of Directors.

Any investor who is not an eligible investor under the Law has to redeem all its shares within three (3) business days after having informed the Board of Directors. After these three (3) business days the shares will be redeemed by default upon decision of the Board of Directors. The redemption price will be fixed according to the rules mentioned in the sales prospectus.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an eligible investor under the Law, and who holds shares in a fund or class restricted to eligible investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant fund or class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an investor eligible under the Law or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. Meetings of the shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

A general meeting of shareholders may comprise all shareholders in the Company or only concern the shareholders of a particular Sub-Fund in case the matter brought to the attention of the general meeting only concerns the rights, interests and/or status of shareholders of a particular Sub-Fund. In such case, the quorum and voting majorities and any other rule or requirement laid down in these articles of association for a general meeting of all shareholders in the Company shall apply mutatis mutandis to the general meeting of shareholders of this particular Sub-Fund.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 30 March each year at 10 a.m. local time. If such day is not a day on which banks are regularly open in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following day on which banks are regularly open in the Grand Duchy of Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notice of meeting.

All general meetings of shareholders of the Company or of a Sub-Fund shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. However, general meetings may be held abroad, if exceptional political or economical circumstances require the Board of Directors to convene the general meeting of shareholders abroad.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a director of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing or a signed telefax or similar communication.

Except as otherwise provided herein or required by Luxembourg law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Art. 8. Board of directors. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of not less than three (3) members who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders of the Company for a period as determined by the shareholders of the Company and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, an interim director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 9. Chairman. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, two directors or shareholders representing at least ten per cent (10%) of the total subscribed share capital of the Company, at the place indicated in the convening notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or ability to act, the shareholders may appoint another director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall further preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the power and duties given them by the Board of Directors unless otherwise stipulated in these articles of association.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or telefax, e-mail or similar communication from each director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as proxy, which appointment shall be in writing or a telefax, e-mail or similar communication.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, e-mail or similar communication.

Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two directors or by the secretary or an assistant secretary.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 11. Powers. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the corporate object of the Company.

The Company will appoint a management company (hereinafter the «Management Company») and a custodian (the «Custodian») in accordance with and for the purposes as described in the provisions of the Law and related laws and regulations. The Board of Directors shall have the power to appoint the Custodian, Management Company and other service providers as it determines necessary from time to time.

Art. 12. Investment restrictions. The Board of Directors has the power to determine the investment restrictions of the Company in accordance with provisions of the Law and related laws and regulations. The investments policies and restrictions shall reflect the principle of risk spreading and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the offering document of the Company which offering document shall be amended respectively without undue delay if a change to the investment restrictions was decided by the Board of Directors.

Art. 13. Invalidity and liability towards third parties. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or directors, or to any entity in which such officers or directors hold ten per cent (10%) or more of the issued shares.

Art. 14. Indemnity. The Company may indemnify any director or officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to (i) conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) and (ii) to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.

The Board of Directors shall be authorised to delegate any of its powers to the Management Company in accordance with the Law and related laws.

Art. 16. Signatures. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of a director and a person to whom authority has been delegated by the Board of Directors or by the joint signatures of any two persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Redemption and conversion of securities.

17.1 Redemption right

As is more specifically described herein below and in accordance with Luxembourg law, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid-in securities at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A holder of securities of the Company may at any time subject to the limitations set forth by law irrevocably request the Company to redeem all or any part of his securities of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such securities subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to these articles of association. Shares of the capital stock of the Company redeemed shall be cancelled.

Any requests shall be made by the holder of securities to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of securities.

For the purpose of the relations between the holders of securities, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

17.2 Restriction of the redemption of shares

If requests for conversion and/or redemption on any Valuation Day (as defined below) exceed ten per cent (10%) of a Sub-Fund's Net Asset Value, the Company reserves the right to suspend the conversion and/or redemption on any Valuation Day. The shares which are not redeemed and/or converted but which would otherwise have been redeemed and/or converted will be redeemed and/or converted on the next Valuation Day (subject to further deferral if the deferred requests themselves exceed ten per cent (10%) of the Net Asset Value of such Sub-Fund) in priority to any other shares for which redemption and/or conversion requests have been received. The Board of Directors may also limit redemptions and conversions in some Sub-Funds' shares, as this shall be specified in the offering document, for such a period as determined by the Board of Directors, to a lesser percentage than ten per cent (10%) of the value of the shares then in issue in such Sub-Funds.

Redemption applications for shares received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day; if redemption applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

17.3 Redemption price

Upon redemption, the holder of securities will be paid:

(i) as for shares a price equal to the Net Asset Value per share of the relevant Sub-Fund and/or class and/or sub-class as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of these Articles of Association. The Board of Directors may decide to deduct the Net Asset Value per share with a redemption fee as specified in the sales documentation;

(ii) as for securities other than shares, a price determined and payable pursuant to these articles of association and the terms and conditions established by the Board of Directors.

Payment to a holder of securities under this Article will be made in cash or by cheque or bank transfer at the choice of the shareholder. Payment shall be made in the base currency of the respective Sub-Fund or, at the request and expense of the holder of securities, in any freely convertible currency at the rate of exchange for the Sub-Fund's base currency on the date of payment in cash or, in case of cheque or bank transfer, on the date of dispatch of payment.

As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched within eight (8) business days after the relevant Valuation Day and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of a Sub-Fund is not sufficient to enable the payment to be made within eight (8) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If market conditions so permit and upon consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests «in-kind», having due regard to the principle of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the sales prospectus of the Company.

17.4 Conversion of shares

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub-Fund or of any other Sub-Fund and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation.

Conversion applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for

that date; if conversion applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined on the following Valuation Day.

Conversion of shares into shares of any other Sub-Fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-Funds is calculated on the same day. A commission may be charged to shareholders converting between Sub-Funds.

Art. 18. Net asset value. Whenever the Company shall issue, convert and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of shares as defined herein.

The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a month on such business day or days in Luxembourg as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a «Valuation Day»), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next bank business day in Luxembourg.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of any class and/or sub-class of shares of any Sub-Fund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

(i) during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-Funds' investments, or in which trading is restricted or suspended; or

(ii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or the current prices on any stock exchange; or

(iii) when for any reason the prices of any investments held by the Sub-Funds cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(iv) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange; or

(v) following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-Funds; or

(vi) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

(vii) in case purchase and sale transactions of the Company's assets are not realisable at normal exchange rates.

Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-Fund and in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the value of the net assets of the Sub-Fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the number of shares of the relevant Sub-Fund then outstanding.

If a Sub-Fund has more than one class and/or sub-class of shares in issue, the Net Asset Value shall be calculated for each class and/or sub-class of shares by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund attributable to a particular class and/or sub-class of shares by the number of shares of such class and/or sub-class in the relevant Sub-Fund outstanding on such Valuation Day.

The Net Asset Value of the assets of each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund is determined as follows:

(i) Securities or financial instruments admitted for official listing on a stock exchange or traded on another regulated market within Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa, which operates regularly and is recognised and open to the public are valued on the basis of the last available closing price in their relevant market at the time when the valuation is carried out. If the same security or financial instrument is quoted on different markets, the quotation on the principal market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Board of Directors or their delegate with a view to establishing the probable bid price for such securities.

(ii) Unlisted securities or financial instruments are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Directors or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-Fund.

(iii) Fixed term deposits are valued at their nominal value plus accrued interest. Fixed term deposits with an original term of more than thirty (30) days can be valued at their yield adjusted price if an arrangement between the Company and the bank, with which the fixed term deposit is invested, has been concluded including that the fixed term deposits are terminable at any time and the yield adjusted price corresponds to the realisation value.

(iv) Investment funds are valued at their Net Asset Value or bid price, if bid and offer prices are quoted. Investments in private equity funds (or any funds of private equity funds) will be initially valued at cost and thereafter by reference to the most recent Net Asset Value as reported by the manager of the relevant investment as adjusted for subsequent net capital activity or in accordance with such accounting principles as may be adopted by the Board of Directors from time to time.

(v) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivables, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and yet not received shall be deemed to be the full amount thereof (plus accrued interest, if any) unless in any such case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(vi) The value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices (as applicable) of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

(vii) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument relating swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

(viii) The Company will value mortgage-backed securities and other debt securities not traded in an organized market on the basis of valuations provided by dealers or by a pricing service, approved by the Board and the Management Company, which use information with respect to transactions in such securities, quotations from dealers, market transactions in comparable securities, various relationships between securities and yield to maturity in determining value. Debt securities having a remaining maturity of sixty days or less when purchased and debt securities originally purchased with maturities in excess of sixty (60) days but which currently have maturities of sixty (60) days or less are valued at cost adjusted for amortization of premiums and accretion of discounts.

(ix) Any securities or other assets for which current market quotations are not readily available are valued at their fair value as determined in good faith under procedures established by and under the general supervision and responsibility of the Board. A determination of value by a pricing service to be used in calculating Net Asset Value will be deemed to be a fair value determination made in good faith by the Board of Directors. While no single standard for determining fair value exists, as a general rule, the current fair value of a security would appear to be the amount which the Company could expect to receive upon its current sale. Some but not necessarily all of the general factors which may be considered in determining fair value include: (1) the fundamental analytical data relating to the investment; (2) the nature and duration of restrictions on disposition of the securities; and (3) an evaluation of the forces which influence the market in which these securities are purchased and sold. Without limiting or including all of the specific factors which may be considered in determining fair value, some of the specific factors include: type of security, financial statements of the issuer, cost at date of purchase, size of holding, discount from market value, value of unrestricted securities of the same class at the time of purchase, special reports prepared by analysts, information as to any transaction or offers with respect to the security, existence or merger proposals or tender offers affecting the securities, price and extent of public trading in similar securities of the issuer or comparable companies, and other relevant matters.

(x) Any other assets are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Directors of the Company or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-Fund.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, which can be examined by the auditor of the Company, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-Funds.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Sub-Fund's total assets.

The percentage of the total Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund shall be determined by the ratio of the shares issued in each class and/or sub-class to the total number of shares issued, and shall be adjusted subsequently in connection with the distributions effected and the issue and redemption of shares as follows:

1) On each occasion when a distribution is effected in respect of distribution shares, the Net Asset Value of the shares in this class shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of Net Asset Value allocatable to the shares of this class), whereas the Net Asset Value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of Net Asset Value allocatable to accumulation shares);

2) On each occasion when shares are issued or redeemed, the Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

The Net Asset Value class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund is released on the 3rd last Danish business day of each month, provided that such day is also a business day. If such day is not a business day, it is issued on the business day prior to the 3rd last Danish business day. The Board of Directors may from time to time change the release date of the Net Asset Value of the Company, and/or of one or several Sub-Funds.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board of Directors in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

Art. 19. Issuance of securities.

19.1 Issuance of shares

Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article eighteen hereof. The Board of Directors may also decide that an issue premium has to be paid.

Upon subscription, all shares shall be allotted immediately after payment for the shares subscribed has been readily available on the relevant Valuation Day at the latest; otherwise the allotment of the shares will be postponed until the effective payment. The Board of Directors may in its discretion determine the minimum amount of any subscription in any class and/or sub-class of shares of any Sub-Fund.

Subscription applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if subscription applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Day.

The Company may also accept securities as payment of the shares provided that the securities meet the investment policy and investment restrictions of the concerned Sub-Fund of the Company. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the contribution in kind, the expenses of which shall be borne either by the subscriber who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject the acceptance of such payment to other terms and conditions such as specified in the sales documentation of the Company.

The Company may not accept payment by cheque.

The Board of Directors may, if it thinks appropriate, close a Sub-Fund of the Company to new subscriptions of shares.

19.2 Issuance of securities other than shares

The Company may at any time issue any kind of securities other than shares upon resolution of the Board of Directors, in compliance with the conditions and limits established by law.

Art. 20. Expenses.

The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Management Company, the Custodian Bank as well as to any service provider appointed by the Board of Directors from time to time.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

- (i) all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- (ii) standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- (iii) all fees due to the Auditor and the legal advisors to the Company;
- (iv) all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as the prospectus;
- (v) all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges; and
- (vi) all expenses incurred in connection with its operation and its management.

Each Sub-Fund is liable towards third parties only for its own debts and obligations.

Any costs incurred by the Company which are not attributable to a specific Sub-Fund will be charged to all Sub-Funds in proportion to their net assets. Each Sub-Fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Art. 21. Fiscal year and financial statements. The fiscal year of the Company shall begin on 1 January and terminate on 31 December each year.

Separate financial statements shall be issued for each of the Sub-Funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion in the currency of the capital of the Company.

Art. 22. Audit requirements. The general meeting of shareholders shall appoint an authorised and independent auditor (the «Auditor») who shall carry out the duties prescribed by the Law and related laws. The Auditor shall remain in office until his successor is elected or for a period as determined by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors will issue an annual report on the Company's activities for each fiscal year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective fiscal year.

Art. 23. Dividends. The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the addition of the capital of the Company including the issue premiums does not fall below one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

Dividends may also be paid out of net unrealised capital gains after deduction of realised losses. Dividends declared will be paid in Euro or in the Sub-Fund's base currency or in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The profits allocated to distribution shares shall be available for distribution to holders of such shares.

The profits allocated to accumulation shares shall be added to the portion of the net assets corresponding to accumulation shares.

The Board of Directors is further authorized to decide on paying out interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the Board of Directors.

Art. 24. Liquidations and mergers. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Law, and named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed to the holders of shares in that Sub-Fund in proportion to their holdings of shares in that Sub-Fund.

A Sub-Fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the Net Asset Value of such Sub-Fund is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military emergencies. In such events, the assets of the Sub-Fund will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that Sub-Fund. In such event, notice of the termination of the Sub-Fund will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board of Directors may determine. No shares of such Sub-Fund shall be issued, redeemed or converted after the date of the decision to liquidate a Sub-Fund. Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the Custodian Bank during a period of six (6) months; at the expiry of the six (6) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation à Luxembourg.

A Sub-Fund may be merged with another Sub-Fund by resolution of the Board of Directors of the Company if its Net Asset Value is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military circumstances. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board of Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

A Sub-Fund may be merged with another Luxembourg SICAV-FIS by resolution of the Board of Directors under the following circumstances:

- (i) if the value of its net assets is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time; or
- (ii) in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies; or
- (iii) if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-Fund should be contributed to another fund.

In such events, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in daily newspapers as the Board of Directors may determine from time to time. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

In the case of a merger with a mutual special investment fund in the form of a Fonds Commun de Placement, however, the merger will be binding only on shareholders who expressly agreed to the merger. When a Sub-Fund is contributed

to a sub-fund of another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-Fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Sub-Fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-Fund's shareholders have unanimously approved the merger or on the condition that only the shares of the shareholders who have approved such merger are effectively transferred to that foreign fund.

Art. 25. Amendment. These articles of association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any related laws, in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.»

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the entire capital as follows:

	Shares
NORDEA BANK S.A., prenamed, three hundred eighty-five	385
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prenamed, five	<u>5</u>
Total: three hundred ninety	390

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of thirty-nine thousand Euro (39,000.- EUR) and this amount is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 6,500.- €.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 562, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg;
- 2) Have been elected directors (administrateurs) of the Company for an undetermined term:
 - Mr Christophe Girondel, French citizen, managing director (NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.), born on April 30th 1972 in Woippy (France), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - Mr Jhon Mortensen, Danish citizen, managing director (NORDEA BANK S.A.), born on February 5th, 1952 in Nørre Snede (Denmark), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; and
 - Mr Jakob Jessen, Danish citizen, Director (NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT AB, DENMARK) born on November 21st, 1966 in Copenhagen (Denmark), with professional address at Christiansbro, Strandgade 3, 0900 Copenhagen C, Denmark.

3) Has been appointed as independent auditor KPMG AUDIT S.à r.l 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by names, first names, civil status and residences, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NORDEA BANK S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.157, représentée par M^e Alex Schmitt, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007;

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.619, représentée par M. Nicolas Ronzel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007.

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme sous la forme d'un fond d'investissement spécialisé et en arrêter les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Formation.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaire une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination NORDEA SPECIALISED INVESTMENT FUND, SICAV-FIS, répondant aux conditions de la qualification de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 (la «Loi») et des lois et règlements connexes (la «Société»).

Sur décision de son conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), la Société peut créer des compartiments (les «Compartiments» ou le «Compartiment») conformément aux dispositions de la Loi. Chaque Compartiment est considéré comme disposant d'un patrimoine propre distinct de celui de la Société. Les droits des investisseurs et des créanciers à l'égard de chaque Compartiment, notamment les droits nés lors de la création et des opérations de liquidation de chaque Compartiment, sont restreints aux actifs dudit Compartiment. Dans les relations entre les investisseurs de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité indépendante.

L'investissement dans la Société est exclusivement réservé aux investisseurs avertis au sens de la Loi.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société est dissoute sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'investissement collectif de ses fonds dans tout type d'actif, notamment les valeurs mobilières ou tout les autres types de titres, les instruments des marchés monétaires, les instruments financiers dérivés, les produits structurés, les instruments hybrides, les créances de toute sorte, les produits de couverture, le capital-risque, le capital-investissement, les certificats, les fonds d'investissement, les sociétés d'investissement, les trusts, les liquidités, les propriétés immobilières, les marchandises, les devises et tout les actifs similaires tendant à diversifier le risque et assurer aux investisseurs de la Société le bénéfice de la gestion de leurs investissements.

La Société peut aussi émettre des titres, notamment des titres de créances, sur décision du Conseil d'Administration et conformément aux conditions fixées par la Loi.

La Société peut souscrire des emprunts auprès de ses actionnaires ou de tiers sur décision du Conseil d'Administration, aux fins de financer les investissements de la Société sans préjudice des politiques et restrictions d'investissements applicables à la Société.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché du Luxembourg.

La Société peut établir des établissements, filiales ou bureaux aussi bien sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg qu'au-dehors sur décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise et un fond d'investissement soumis à la Loi.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est égal à tout moment à la valeur de l'actif net de la Société calculée conformément aux présents statuts.

Le capital minimum de la Société, y compris les primes d'émission, est égal à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Le capital minimum doit être souscrit au cours des douze (12) mois suivant la date d'approbation de la Société par l'autorité de régulation luxembourgeoise compétente.

Le capital minimum souscrit lors de la constitution de la Société s'élève à trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) actions dépourvues de valeur nominale.

Au moins cinq pour cent (5%) du capital social minimum souscrit lors de la constitution de la Société ou de l'émission de nouvelles actions conformément aux statuts doit être libéré.

Le Conseil d'Administration, lorsqu'il le juge opportun, peut sans restriction décider de l'émission de nouvelles actions dépourvues de valeur nominale à un prix correspondant à la valeur d'actif net calculée conformément aux présents statuts (la «Valeur de l'Actif Net»).

Aux fins d'émettre des actions nouvelles dans les Compartiments, le Conseil d'Administration peut restreindre ou exclure le droit préférentiel de souscription de tout actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à un administrateur de la Société dûment autorisé, un directeur, ou toute autre personne jugée appropriée par le Conseil d'Administration, ses missions (i) d'acceptation des souscriptions, (ii) de réception des paiements effectués pour les souscriptions, et (iii) de délivrance aux actionnaires des nouvelles actions et des éventuels certificats d'actions afférents, et (iv) de modification du registre des actionnaires de la Société ou du Compartiment concerné, si nécessaire.

Les actions des Compartiments prennent la forme d'actions de dividendes ou d'actions de capitalisation, au choix du Conseil d'Administration.

Les actions de dividendes ouvrent droit au paiement de dividendes en cas de paiement de dividendes décidé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou par l'assemblée générale du Compartiment de temps à temps.

Les actions de capitalisation n'ouvrent droit à aucun dividende.

Le Conseil d'Administration peut décider de créer d'autres catégories d'actions auxquelles sont affectées des obligations ou des structures de frais ou d'autres caractéristiques telles que décrites dans le document de vente. Le Conseil d'Administration peut aussi décider la création au sein de chaque catégorie d'actions de deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les actifs sont de manière générale investis en suivant la politique d'investissement dudit Compartiment. Une structure spécifique aux obligations, structures de frais, devise de référence et toute autre caractéristique des obligations liées à la vente et au rachat peut être appliquée à chaque sous-catégorie.

Sur décision du Conseil d'Administration, les actions sont émises par un Compartiment et les revenus de cette émission sont investis selon les objectifs d'investissement de la Société et dudit Compartiment de temps en temps.

Les actions ne sont que nominatives.

Sur demande écrite, un actionnaire reçoit une confirmation écrite de sa participation dans la Société.

Les actions nominatives peuvent être fractionnés jusqu'à dix mille fractions. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote mais ouvrent droit aux éventuels dividendes ainsi qu'au boni de liquidation.

Art. 6. Restriction à la propriété des actions. Tout investisseur prenant connaissance de ce qu'il n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi en informe immédiatement le Conseil d'Administration.

Tout investisseur qui n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi vend ses actions sous trois (3) jours ouvrables après avoir informé le Conseil d'Administration. Au terme de ces trois (3) jours ouvrables les actions, si elle n'ont pas déjà été vendues par l'actionnaire en cause, sont rachetées par la Société sur décision du Conseil d'Administration. Le prix de rachat est fixé conformément aux règles mentionnées dans le prospectus de vente.

En plus de sa responsabilité engagée selon le droit applicable, tout actionnaire ne remplissant pas les conditions d'investisseur averti définies par la Loi et qui détient des actions dans un fond, ou une catégorie d'actions réservés aux investisseurs avertis, conserve les actions et répare les dommages causés à la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires du fond ou de ladite catégorie d'actions, ainsi qu'aux préposés de la Société, pour tout préjudice, perte, dépense résultant ou liée à la détention d'actions du fait de la communication par l'actionnaire en cause de documents faux ou d'informations fausses afin de bénéficier du statut d'investisseur averti aux sens de la Loi ou de l'absence de notification de la perte de ce statut.

Art. 7. Assemblée des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires peut soit inclure tous les actionnaires de la Société, soit uniquement les actionnaires d'un Compartiment lorsque les questions à débattre concernent exclusivement les droits, intérêts et/ou le statut des actionnaires dudit Compartiment. Dans ce cas, les règles de quorum et de majorité ainsi que les autres règles ou conditions fixées par les présents statuts pour une assemblée générale des actionnaires de la Société s'appliquent mutatis mutandis à l'assemblée générale des actionnaires dudit Compartiment.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société ou à tout autre endroit fixé dans la convocation, le 30 mars de chaque année à 10.00 heures C.E.T.. Si ce jour est un jour férié, légal ou des banques à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour suivant où les banques sont ouvertes à Luxembourg.

Les autres assemblées d'actionnaires sont tenues aux lieux et heures fixés dans la convocation.

Toutes les assemblées générales des actionnaires de la Société ou d'un Compartiment sont tenues sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. Toutefois, des assemblées générales peuvent être tenues hors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg si des circonstances politiques exceptionnelles le requièrent, le Conseil d'Administration peut convier l'assemblée générale des actionnaires à se réunir hors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg.

Toutes les assemblées sont appelées selon les modalités fixées par la loi luxembourgeoise.

À chaque action est attachée une voix.

Chaque actionnaire peut désigner un mandataire pour le représenter à une ou plusieurs assemblées des actionnaires. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire. Le mandat est établi par écrit ou envoyé par télécopie ou un par mode de transmission similaire.

Sauf stipulation des présents statuts ou disposition du droit luxembourgeois contraire, les résolutions de l'assemblée des actionnaires dûment appelées sont adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment des conditions de participation à l'assemblée des actionnaires sous réserve de la loi luxembourgeoise.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) administrateurs pouvant ne pas être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne les administrateurs et détermine la durée de leur mandat. Les administrateurs occupent leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs remplaçants. Tout administrateur peut être révoqué et remplacé par décision des actionnaires ad nutum ou sur décision motivée.

En cas de décès, retraite, ou autre cas de vacance de ses fonctions d'un administrateur, les administrateurs restés en fonction peuvent à la majorité de leurs voix élire provisoirement un administrateur chargé d'assurer l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Présidence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Président et éventuellement un Vice-Président. Le Conseil d'Administration peut aussi désigner un secrétaire qui, sans nécessairement être administrateur, est en charge de conserver les minutes des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, de deux administrateurs, ou de un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour cent (10%) du total du capital social de la Société souscrit, aux lieux et heures indiqués dans la convocation.

Les assemblées des actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou pour la durée d'une éventuelle absence du Président du Conseil d'Administration, par le Vice-Président ou un administrateur désigné par le Conseil d'administration, et en leur absence les actionnaires peuvent élire à la majorité des actions présentes ou représentées un autre administrateur ou un directeur de la Société en qualité de Président intérimaire.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence par le Vice-Président ou par un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration en qualité de Président intérimaire.

Le Conseil d'Administration peut désigner des directeurs, notamment des directeurs nécessaires à la conduite de l'administration de la Société. La qualité de directeur ne requiert pas celle d'administrateur ou d'actionnaire de la Société. Les directeurs disposent des prérogatives et ont les obligations déterminées par le Conseil d'Administration, sauf stipulation contraire des présents statuts.

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit au plus tard vingt-quatre (24) heures avant ses réunions, à moins que des circonstances exceptionnelles n'y fasse obstacle; dans ce cas, la convocation fait état de ces circonstances exceptionnelles. Par l'accord de tous les administrateurs exprimé par télécopie, email, ou quelque autre moyen de transmission similaire, il peut être renoncé à la nécessité de convoquer la réunion du Conseil d'Administration. Des convocations à chaque réunion ne sont pas nécessaires lorsque les réunions sont tenues à des lieux et heures fixés par un agenda adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en étant représenté par un autre administrateur. Le mandat est établi par écrit, ou par télécopie, email, ou tout autre moyen de transmission similaire.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont le même effet que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment appelée et tenue.

Les signatures des administrateurs peuvent figurer sur un seul document ou sur des exemplaires différents de la même résolution. Preuve des signatures peut être rapportée par lettre, télécopie, email, ou tout moyen de transmission comparable.

Art. 10. Minutes. Les minutes des réunions du Conseil d'Administration sont signées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence par le président intérimaire, ou par deux administrateurs.

Des copies ou extraits des minutes des réunions pouvant être produites notamment dans le cadre de procédures judiciaires sont signées par le Président ou par le président intérimaire, ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou un secrétaire assistant.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre tout membre du Conseil d'Administration prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil d'Administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment

par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui n'échoient pas par l'effet de la loi ou des présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déterminer la politique d'investissement de la Société, conformément aux dispositions légales applicables et à l'objet social de la Société.

La Société désigne une société de gestion (ci-après la «Société de Gestion») et un dépositaire (le «Dépositaire») conformément avec, et en poursuivant les finalités fixées par Loi et les lois et règlements connexes. Le Conseil d'Administration peut désigner le Dépositaire, la Société de Gestion et tout autre prestataire de service qu'il juge nécessaire.

Art. 12. Restrictions d'investissement. Le Conseil d'Administration peut déterminer les restrictions d'investissement de la Société conformément aux dispositions de la Loi et des lois et règlements connexes. Les politiques d'investissements reflètent le principe de diversification des risques et tracent la conduite normale et le but de la gestion et des affaires de la Société. Toute restriction d'investissement est mentionnée dans le document d'offre de la Société. Le document d'offre de la Société est modifié sans délai lorsque le Conseil d'Administration arrête des restrictions d'investissement.

Art. 13. Conventions réglementées et responsabilité à l'égard des tiers. Les contrats ou accords conclus entre la Société et une autre entreprise ou entité ne sont pas affectés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société détient une participation, ou occupe des fonctions d'administrateur, directeur ou est salarié de l'autre entreprise ou entité. Toutefois, la Société ne peut acheter ou vendre en connaissance de cause des portefeuilles d'investissements à un ou plusieurs des administrateurs, directeurs de la Société, ou à une entité dans laquelle des administrateurs ou directeurs de la Société détiennent dix pour cent (10%) ou plus des actions émises.

Art. 14. Indemnisation des préposés de la Société. La Société prend à sa charge les dépenses raisonnables de ses administrateurs et directeurs, de leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, curateur, en lien avec une procédure judiciaire à laquelle ils sont partie en leur qualité d'administrateur ou de directeur de la Société, ou sur demande de la Société dans une procédure liée à un autre fond dont la Société est actionnaire ou créancière, et dont ledit administrateur ou directeur ne peut obtenir une prise en charge de ses frais, sous réserve des procédures judiciaires concluant à la responsabilité desdits administrateurs ou directeurs pour faute lourde; lorsqu'une transaction est conclue, la prise en charge des frais est limitée aux questions couvertes par la transaction pour lesquelles la Société est assurée par des conseils que lesdits administrateurs ou directeurs dont les frais seront prise en charge n'ont pas porté atteinte à leurs devoirs. Le droit susmentionné à la prise en charge des frais n'est pas exclusif d'autres droits que les administrateurs et directeurs de la Société pourraient se voir attribuer.

Art. 15. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs (i) d'administration journalière de la Société (notamment le droit d'engager la Société par une signature), (ii) d'accomplir tout acte poursuivant l'intérêt de la Société et son objet social, à des directeurs de la Société ou à des tiers. La délégation peut être subdéléguée si le Conseil d'Administration l'autorise.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à la Société de Gestion conformément à la Loi et aux lois connexes.

Art. 16. Signatures. La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'une personne tenant sa compétence du Conseil d'Administration, ou par la signature conjointe de deux personnes tenant leur compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Rachat et conversion de titres.

17.1 Droit de rachat

Suivant les modalités décrites ci-après, et conformément à la Loi luxembourgeoise, la Société peut racheter ses titres entièrement libérés, dans les seules limites fixées par la loi.

Tout porteur de titres de la Société peut à tout moment présenter à la Société une demande irrévocable de rachat de tout ou partie de ses titres de la Société dans les limites fixées par la loi. La Société satisfait une telle demande sous réserve des obligations de suspension et de rachat établies par les présents statuts. Une fois rachetées par la Société, les actions du capital social de la Société sont annulées.

Les demandes formulées par les porteurs de titres sont adressées au siège social de la Société ou au siège de la personne ou entité désignée par la Société en qualité d'agent pour le rachat des titres.

Dans les relations entre les porteurs de titres, chaque Compartiment constitue une entité distincte disposant de ses propres apports, revenus de capitaux, pertes et charges.

17.2 Limitation du rachat d'actions

Lorsque lors d'un Jour d'Evaluation (tel que défini ci-après) les demandes de conversion et/ou de rachat excèdent de dix pour cent (10%) la Valeur de l'Actif Net du Compartiment, la Société peut suspendre la conversion et/ou le rachat pour ledit Jour d'Evaluation. Les actions qui n'ont pas été rachetées et/ou converties dans le cas prévu à la phrase précédente sont rachetées et/ou converties lors du Jour d'Evaluation suivant (sous réserve du seuil de dix pour cent (10%) indiqué dans la phrase précédente) par priorité sur les autres actions pour lesquels des demandes de rachat et/ou de conversion ont été reçues. Le Conseil d'Administration peut restreindre les rachats et conversions à certaines actions de Compartiments, pour une durée qu'il fixe, sur moins de dix pour cent des actions émises par ledit Compartiment.

Les demandes de rachat d'action reçues avant une heure fixée par le Conseil d'Administration lors d'un jour ouvrable précédent un Jour d'Evaluation sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net de ce Jour d'Evaluation; les demandes de rachat reçues après ladite heure sont prise en compte à la Valeur de l'Actif Net du Jour d'Evaluation suivant.

17.3 Prix de rachat

Par l'effet du rachat, le porteur de titres est payé:

(i) pour les actions un prix égal à la Valeur de l'Actif Net par action du Compartiment concerné et/ou catégorie et/ou sous-catégorie, tel que déterminé au Jour d'Evaluation déterminé selon les présents statuts. Le Conseil d'Administration peut retrancher de la Valeur de l'Actif Net par actions des frais de rachat selon les termes des documents de vente.

(ii) pour les titres autres que des actions, un prix déterminé et payable selon les modalités et sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Au choix de l'actionnaire, les paiements à un porteur de titres prévus par le présent article sont effectués en espèces, par chèque ou par virement bancaire. Les paiements sont effectués soit dans la devise du Compartiment concerné, soit, sur demande du porteur de titres, dans une devise librement convertible, au taux de change contre la devise de base du Compartiment à la date de paiement en espèces, ou au jour de l'émission du paiement lorsqu'il est effectué par chèque ou virement bancaire.

Le paiement du rachat d'action est disponible ou émis sous huit (8) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation déterminé selon le présent article et la réception des documents nécessaires. Lorsque lors de circonstances exceptionnelles la liquidité d'un Compartiment ne permet pas de procéder au paiement sous huit (8) jours ouvrables après le Jour d'Evaluation déterminé selon le présent article, le paiement est effectué aussitôt que les circonstances le permettent raisonnablement. Lorsque le marché le permet, et avec l'accord de l'actionnaire concerné, la Société peut satisfaire en nature les demandes de rachat, sans préjudice du principe d'égalité des actionnaires. En cas de paiement en nature, un expert indépendant de la Société établit un rapport d'évaluation de la valeur du paiement en nature, dont les frais sont à la charge de l'actionnaire qui a choisi ce mode de paiement, ou par la Société de Gestion, si cette dernière l'accepte. Le Conseil d'Administration peut soumettre les paiements en nature à d'autres modalités et conditions telles que définit par le prospectus de vente de la Société.

17.4 Conversion d'actions

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en des actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie du même Compartiment ou d'un autre Compartiment, en tenant compte de la quantité minimale d'actions à convertir et des conditions déterminées par Conseil d'Administration, sous réserve d'éventuelle restrictions spécifiées par les documents de vente.

Les demandes de conversion d'action reçues avant une heure fixée par le Conseil d'Administration lors d'un jour ouvrable précédent le Jour d'Evaluation sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net de ce Jour d'Evaluation; les demandes de conversion reçues après ladite heure sont prise en compte à la Valeur de l'Actif Net du Jour d'Evaluation suivant.

La conversion d'action en des actions d'un autre Compartiment est effectuée à la Valeur de l'Actif Net des deux Compartiments calculée au même jour. Des frais de conversion peuvent être à la charge des actionnaires procédant à des conversions entre Compartiments.

Art. 18. Valeur de l'Actif Net. Le prix par action lors de l'émission, la conversion et/ou le rachat d'actions de la Société est fondé sur la Valeur de l'Actif Net par actions telle que définie ci-après.

La Valeur de l'Actif Net de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment est déterminée par la Société ou ses préposé au moins une fois par mois lors du jour ouvrable au Luxembourg fixé par le Conseil d'Administration par résolution (chacun des jours ou moments choisis pour la détermination de la Valeur de l'Actif Net étant un «Jour d'Evaluation»), sous réserve des stipulations du paragraphe suivant. Lorsqu'un Jour d'Evaluation coïncide avec un jour férié des banques à Luxembourg, le Jour d'Evaluation est repoussé au jour ouvrable des banques à Luxembourg suivant.

La Société peut suspendre la Valeur de l'Actif Net de toute catégorie et/ou sous-catégorie d'action de tout Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion desdites actions, lorsque:

(i) les marchés et bourses de valeurs constituant un part significative des investissements du Compartiment sont fermées ou que les transactions y sont limitées ou suspendues, pour des raisons autres que les congés ou la fin de semaine; ou

(ii) les moyens de communication utilisés usuellement par la Société pour déterminer le prix des investissements du Compartiment ou le prix actuels sur une bourse de valeur, sont coupés; ou

(iii) les prix des investissements détenus par le Compartiment ne peuvent raisonnablement pas être déterminés rapidement et avec précision; ou

(iv) selon le Conseil d'Administration, les moyens de paiements utilisés pour le paiement des investissements d'un Compartiment ne peuvent être utilisés à des taux de change normaux; ou

(v) une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société, ou un ou plusieurs Compartiments a été prise; ou

(vi) des restrictions des échanges ou de circulation du capital empêchent l'exécution par la Société de transactions; ou

(vii) les achats et ventes des actifs de la Société ne peuvent être effectués à des taux de changes normaux.

La Société rend public la suspension selon des modalités appropriées au regard des personnes susceptibles d'être affectées par la suspension.

La Valeur de l'Actif Net de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de base dudit Compartiment ou dans une autre devise déterminée par Conseil d'Administration, sous la forme d'un prix par action lors de chaque Jour d'Évaluation en divisant la valeur des actifs nets du Compartiment moins ses dettes par le nombre d'actions restantes du Compartiment à l'heure déterminée par le Conseil d'Administration ou la personne désignée par lui au Jour d'Évaluation.

Lorsque le Compartiment a émis une ou plusieurs catégories et/ou sous-catégories d'actions, la Valeur de l'Actif Net est calculée pour chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions en divisant la portion de Valeur de l'Actif Net du Compartiment concerné correspondant à une catégorie ou sous-catégorie d'actions par le nombre d'action de cette catégorie et/ou sous-catégorie du Compartiment concerné, au Jour d'Évaluation.

La Valeur de l'Actif Net des actifs de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment est déterminée selon les règles suivantes:

(i) Les valeurs mobilières ou instruments financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe, Amérique du Nord ou Amérique du Sud, Asie, Australie, Nouvelle-Zélande ou Afrique seront évalués sur base du dernier prix disponible sur leurs marchés respectifs. Si la même valeur mobilière est cotée sur plusieurs marchés, la cotation du marché principal de cette valeur sera utilisée. Si aucune cotation pertinente n'est disponible ou si les cotations ne sont pas représentatives de la valeur réelle, l'évaluation sera basée sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires.

(ii) Les valeurs mobilières ou instruments financiers non cotés seront évalués sur base de leur prix de vente probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque compartiment; les principes d'évaluation utilisés pourront être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société.

(iii) Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Les dépôts à terme avec un terme initial supérieur à 30 (trente) jours peuvent être évalués à leur prix ajusté au rendement au cas où un arrangement aurait été conclu entre la Société et la banque auprès de laquelle se trouve le dépôt à terme, spécifiant que les dépôts à terme peuvent être terminés à tout moment et que le prix ajusté au rendement corresponde à la valeur de réalisation.

(iv) Les fonds d'investissement sont évalués à leur Valeur de l'Actif Net ou à leur prix d'achat, en cas de cotation de prix d'achat et de vente. Les investissements dans des fonds des capital-investissement (ou tout fond capital-investissement) sont initialement évalués à leur valeur d'acquisition, puis sur la base de la de l'Actif Net la plus récente, telle que rapportés par le gérant dudit investissement, et ajustée aux changements dans le capital ou conformément aux règles comptables adoptées par le Conseil d'Administration.

(v) Les dépôts en espèces, comptes clients, sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus, sauf lorsqu'il apparaît que les intérêts ne seront pas payés, en tout ou partie, et que la valeur de ces actifs doit être retranchée à hauteur d'un montant déterminé par le Conseil d'Administration.

(vi) La valeur des futures, contrats à terme et options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé correspondra à leur valeur nette telle que déterminée, conformément aux règles définies par le Conseil d'Administration, sur base d'une méthode cohérente propre à chaque type de contrat. La valeur des futures, contrats à terme et options négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée sur base de leur valeur de réalisation ou de leur cours de clôture (en fonction de ce qui s'avère le plus pertinent) sur la bourse de valeurs ou le marché réglementé sur lesquels la Société négocie ces contrats. Toutefois, dans le cas où la liquidation d'un future, d'un contrat à terme ou d'une option serait impossible un jour de détermination de l'actif net, la valeur de liquidation du contrat visé sera calculée sur base du prix que le Conseil d'Administration jugera le plus adapté et raisonnable.

(vii) Les swaps de taux seront évalués à leur valeur de marché telle que déterminée sur base de la courbe des taux applicable. Les swaps portant sur des indices ou instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché calculée sur base de l'indice ou de l'instrument financier concerné. L'évaluation des contrats de swap portant sur des indices ou instruments financiers sera basée sur la valeur de marché desdits swaps telle que déterminée de bonne foi conformément aux règles définies par le Conseil d'Administration.

(viii) Les «mortgage-backed securities» et autres titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché organisé sont évalués sur base de cours calculés par des opérateurs de marché ou des fournisseurs de données approuvés par le Conseil d'Administration et la Société de Gestion et qui prennent en compte les transactions sur titres, les cotes des

opérateurs de marché, les transactions portant sur des titres similaires, les influences réciproques entre divers titres et le taux de rendement actuariel. Les titres de créance dont l'échéance résiduelle, au moment de leur évaluation, est inférieure ou égale à soixante (60) jours sont évalués au coût d'acquisition ajusté afin de tenir compte de l'amortissement des primes d'émission et de remboursement.

(ix) Les titres ou autres actifs pour lesquels aucun prix n'est directement disponible sont évalués au plus juste et en toute bonne foi conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et sous son contrôle et sa responsabilité. L'évaluation sur base d'un prix livré par un fournisseur de données sera considérée comme une évaluation au plus juste effectuée en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Si aucune règle standard n'existe en matière de détermination de la juste valeur d'un titre, on peut néanmoins considérer que cette dernière correspond à sa valeur probable de réalisation. L'évaluation d'un titre au plus juste devrait notamment tenir compte des paramètres généraux suivants: (1) les données analytiques fondamentales du titre; (2) la nature et la durée d'éventuelles restrictions portant sur la réalisation du titre; et (3) une analyse des facteurs susceptibles d'orienter le marché où le titre est négocié. D'autres paramètres, plus spécifiques, doivent également être pris en compte, au nombre desquels: le type d'instrument, la situation financière de l'émetteur, le coût d'acquisition, la taille de la position, la décote par rapport à la valeur de marché, la valeur de titres similaires libres de toute restriction au moment de l'achat, les rapports d'analystes, toute transaction ou offre dont le titre ferait éventuellement l'objet, toute fusion, proposition de fusion ou offre publique d'achat portant sur le titre, les cours et les volumes échangés d'autres titres du même émetteur ou de sociétés comparables et tout autre élément pertinent.

(x) Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque compartiment; les principes d'évaluation utilisés pourront être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation qui pourront être soumises aux réviseurs de la Société, lorsqu'il les considère mieux adaptées au calcul de la juste valeur d'un quelconque actif détenu par la Société.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais des différents Compartiments.

Dans la mesure où il est impossible d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, tel un risque financier caché, le Conseil d'Administration ou ses mandataires ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux de chaque compartiment; ces principes d'évaluation pourront être examinés par un réviseur d'entreprises.

Le pourcentage de la Valeur de l'Actif Net totale à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment sera déterminé en fonction du nombre d'actions émises au sein de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par rapport au nombre total des actions en circulation. En fonction des distributions effectuées, de l'émission et du rachat d'actions, ce pourcentage sera ajusté comme suit:

1) Chaque fois qu'une distribution de dividendes est effectuée au niveau des actions de distribution, la Valeur de l'Actif Net des actions de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de la distribution (entraînant une réduction du pourcentage de la Valeur de l'Actif Net à affecter aux actions de cette catégorie) tandis que la Valeur de l'Actif Net des actions de capitalisation restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage de la Valeur de l'Actif Net à affecter aux actions de capitalisation).

2) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la Valeur de l'Actif Net à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions concernée sera augmentée ou réduite des montants reçus ou payés par la Société par suite de ces rachats ou souscriptions d'actions.

La Valeur de l'Actif Net de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment est publiée le 3^e jour ouvrable au Danemark de chaque mois dans la mesure où ce jour est aussi un jour ouvrable. Lorsque ce jour n'est pas un jour ouvrable, la Valeur de l'Actif Net est publiée le jour précédent le 3^e jour ouvrable au Danemark. Le Conseil d'Administration peut modifier la date de publication de la Valeur de l'Actif Net de la Société et/ou d'un ou plusieurs Compartiments.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur de l'Actif Net des actions sera définitive et irrévocable pour la Société, les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur de l'Actif Net des actions sera certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration.

Art. 19. Emission de titres

19.1 Emission d'actions

Lorsque la Société offre des actions à souscrire, ces actions seront émises à un prix par action qui sera égal à la Valeur de l'Actif Net telle que déterminée lors du Jour d'Evaluation concerné conformément aux provisions de l'Article dix-huit ci-dessus. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider qu'une prime d'émission est due.

Les actions seront attribuées dès réception du prix de souscription, payable au plus tard le Jour d'Évaluation concerné, faute de quoi l'attribution sera suspendue jusqu'au moment du paiement effectif. Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré un montant minimum de souscription par chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment.

Les demandes de souscription reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps un jour ouvrable bancaire précédant un Jour d'Évaluation seront traitées à la Valeur de l'Actif Net déterminée lors de ce jour d'évaluation; si les demandes de souscription sont reçues après cette certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre, elles seront traitées à la Valeur de l'Actif Net déterminée lors du prochain Jour d'Évaluation.

La Société pourra également accepter des valeurs mobilières en paiement des actions si la détention de ces valeurs mobilières par la Société est conforme à la politique et aux restrictions d'investissement du compartiment concerné. Dans ce cas, le réviseur de la Société établira un rapport d'évaluation de l'apport en nature et les dépenses y afférentes seront soit à charge de l'investisseur qui a opté pour cette méthode de paiement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre l'acceptation d'un apport en nature à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

S'il le juge approprié, le Conseil d'Administration peut fermer un Compartiment à l'émission de nouvelles actions.

19.2 Emission de titres autres que des actions

La Société peut émettre tout type de titres autres que des actions, sur résolution du Conseil d'Administration, conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Art. 20. Dépenses. La Société supporte tous les frais liés à son établissement, les commissions dues à la Société de Gestion et à la Banque Dépositaire ainsi qu'à tout autre prestataire de services qui sera nommé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

En outre, la Société supporte les dépenses suivantes:

- (i) tous les impôts, droits et taxes dus sur ses avoirs, revenus et dépenses;
- (ii) les frais classiques de courtage et de banque engendrés par les transactions commerciales de la Société;
- (iii) tous honoraires dus au réviseur d'entreprise et aux conseillers juridiques de la Société;
- (iv) tous les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels et semestriels ainsi que des prospectus;
- (v) tous les frais liés à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et des bourses de valeurs;
- (vi) tous les frais de fonctionnement et d'administration de la Société.

Les actifs de chaque compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations vis à vis des tiers qui concernent ce compartiment.

Tout frais non-imputable à un compartiment donné et encouru par la Société, est réparti entre les Compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Art. 21. Exercice fiscal et états financiers. L'exercice fiscal de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque compartiment dans la devise de référence du compartiment concerné. Pour établir le bilan de la Société, ces différents états financiers seront additionnés après conversion dans la devise du capital social de la Société.

Art. 22. Réviseur agréé. L'assemblée générale des actionnaires désigne un réviseur d'entreprise agréé pour effectuer les tâches prévues par la Loi et les connexes (le «Réviseur d'Entreprises»). Le Réviseur d'Entreprises reste en fonction jusqu'à la désignation de son successeur ou pour la période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration publie un rapport annuel portant sur les activités de la Société durant l'exercice fiscal. Les informations financières incluses dans le rapport sont vérifiées par le Réviseur d'Entreprise. Après révision, le rapport annuel est mis à la disposition des investisseurs au cours des six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal.

Art. 23. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société additionné aux primes d'émission ne devienne inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

Des dividendes pourront aussi être payés sur les gains en capital non réalisés après déduction des pertes réalisées. Les dividendes annoncés seront payés en euro, dans la devise de référence du compartiment concerné, dans toute autre devise selon décision du Conseil d'Administration ou encore en actions de la Société, au jour et lieu déterminés par le Conseil d'Administration.

Les bénéfices attribués aux actions de distribution seront distribués aux actionnaires de cette catégorie.

Les bénéfices attribués aux actions de capitalisation seront ajoutés à la fraction des actifs nets correspondant aux actions de capitalisation.

Le Conseil d'Administration peut résoudre de distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions et de la procédure fixées par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Dissolution de la Société, liquidation, fusion ou apport d'un compartiment. En cas de dissolution de la Société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant de cette dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation de la Société, aucune émission, conversion ni rachat d'actions ne pourra être effectué après publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à tenir en vue de la liquidation de la Société. Toutes les actions en circulation au moment de cette publication participeront à la distribution du produit net de liquidation de la Société. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué aux actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent au sein du Compartiment concerné.

Un Compartiment pourra être liquidé par résolution du Conseil d'Administration, si la valeur de son actif net est inférieure à un certain montant déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, les actifs du Compartiment seront liquidés, les dettes apurées et le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment. Un avis de liquidation du Compartiment sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Aucune action ne pourra être émise, rachetée ou convertie après la décision de liquidation du Compartiment. Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture des opérations de liquidation seront déposés auprès de la banque Dépositaire pendant une période de six (6) mois. À défaut de réclamation avant l'expiration de cette période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Un Compartiment peut fusionner avec un autre Compartiment sur décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur de ses actifs nets devient inférieure à un certain montant déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, un avis de la fusion sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du Compartiment à fusionner pourra, endéans une période d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion, demander soit le rachat de ses actions sans frais, soit l'échange sans frais de ses actions contre des actions d'un autre compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration du délai d'un mois, tout actionnaire qui n'aura pas demandé le rachat ou l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'une autre SICAV-FIS luxembourgeoise dans les circonstances suivantes:

(i) si la valeur des actifs nets devient inférieure à un certain montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration; ou

(ii) en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle du Conseil d'Administration, telles que des événements politiques, économiques ou militaires; ou

(iii) si le Conseil d'Administration venait à conclure qu'un compartiment devrait être fusionné à un autre compartiment en raison des conditions du marché ou autres conditions, y compris des conditions économiques défavorables à la bonne performance d'un compartiment, tout en tenant compte des meilleurs intérêts des actionnaires.

Dans ces circonstances, un avis écrit sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration. Les actionnaires du Compartiment devant être fusionné pourront, endéans une période d'un (1) mois à compter de la date de publication, demander soit le rachat de leurs actions, sans frais, soit l'échange de leurs actions, sans frais, contre des actions d'un Compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'aura demandé ni le rachat ni l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Dans le cas d'une fusion avec un fonds d'investissement spécialisé qui revêt la forme d'un Fonds Commun de Placement, la décision de la fusion n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur de la fusion. Si un Compartiment est apporté à un compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des actifs du compartiment sera vérifiée par le réviseur de la Société qui émettra un rapport écrit au moment de l'apport.

Un Compartiment pourra être fusionné à un fonds d'investissement étranger à la condition que les actionnaires du compartiment aient approuvé la fusion à l'unanimité ou à la condition que seuls les actionnaires qui ont approuvé la fusion seront effectivement transférés au fonds d'investissement étranger.

Art. 25. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts sont soumises aux dispositions de la Loi ainsi qu'à la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.»

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	Actions
NORDEA BANK S.A., prénommée	385
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prénommée	5
Total: trois cent quatre-vingt-dix	390

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), cette somme étant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 6.500,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts ont été rédigés, les actionnaires prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés administrateurs de la société pour une durée indéterminée:
 - M. Christophe Girondel, citoyen français, administrateur gérant (NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.), né le 30 avril 1972 à Woippy (France), résidant professionnellement 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - M. Jhon Mortensen, citoyen danois, administrateur gérant (NORDEA BANK S.A.), né le 5 février 1952 à Nørre Snede (Danemark), résidant professionnellement 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - M. Jakob Jessen, citoyen danois, administrateur (NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT AB, DANEMARK), né le 21 novembre 1966 à Copenhague (Danemark), résidant professionnellement à Christiansbro, Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark.
- 3) A été nommée réviseur de la Société pour une période illimitée KPMG AUDIT S.à r.l, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, N. Ronzel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. LAC/2007/14969. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007070377/212/1122.

(070088421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

**Hauffels Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eeckman & Hauffels Audit s.à r.l.)**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 novembre 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007075008/238/11.

(050104092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

**Hauffels Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eeckman & Hauffels Audit s.à.r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

Monsieur Paul Hauffels, indépendant, né à Schifflange, le 12 juin 1953, demeurant à L-3317 Bergem, 10, rue de la Forêt.
Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 27 novembre 2002, dont une copie reste annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant que Madame Laurence Eeckman, courtier en assurances, née à Ixelles (B), le 6 mars 1970, demeurant à L-2441 Luxembourg, 245, rue de Rollingergrund a cédé ses 250 parts à Monsieur Paul Hauffels, prénommé,

que de ce fait Monsieur Paul Hauffels est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée (EECKMAN & HAUFFELS AUDIT s.à.r.l.) avec siège social à L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 1999,

publié au Mémorial C N ° 692 du 16 septembre 1999, page 33.202, RCS B 70.499.

Le comparant se déclare valablement convoqué à la présente assemblée générale qui a l'ordre de jour qui suit:

- 1.- Modification de l'article 6 alinéa 2 pour le rendre conforme à la cession de parts.
- 2.- Changement du nom de la société HAUFFELS AUDIT s.à.r.l. et modification subséquente de l'article 2.
- 3.- Révocation du gérant avec décharge.
- 4.- Nomination de Monsieur Paul Hauffels comme gérant unique et détermination de se pouvoir.
- 5.- Cession de parts.
- 6.- Adaptation de l'article 6.
- 7.- Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession, prémentionnée, la société est une société unipersonnelle avec Paul Hauffels comme associé unique.

En conséquence, l'art 6 al 2 est libellé comme suit:

«Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Paul Hauffels, prénommé	500 parts
Total des parts sociales:	500 parts»

Deuxième résolution

Le nom de la société est changé en HAUFFELS AUDIT s.à.r.l. et l'article 2 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de HAUFFELS AUDIT s.à.r.l.»

Troisième résolution

Madame Laurence Eeckman, prénommée, est révoquée comme gérant avec effet immédiat et pleine et entière décharge lui est accordée.

Quatrième résolution

Monsieur Paul Hauffels, qui accepte expressément, est nommé gérant unique pouvant engager la société valablement par sa signature individuelle.

Cinquième résolution

Monsieur Paul Hauffels cède avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 ses cinq cents parts (500) à la société à responsabilité limitée BADGER BREWIN'JAKE s.à.r.l. avec siège social à L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2000, publié au Mémorial C N ° 913 du 28 décembre 2000, page 43801, RCSB 77.072, ici représentée par son gérant unique Monsieur Paul Hauffels, prémentionné qui accepte. Ces cessions de parts sont approuvées par le gérant Monsieur Paul Hauffels ainsi que par l'associé unique.

Sixième et dernière résolution

Suite la cession l'article 6 alinéa 2 est libellé comme suit:

«Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

BADGER BREWINUAKE, prénommé	500 parts
Total des parts sociales:	500 parts

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hauffels, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 novembre 2005, vol. 355, fol. 8, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 16 novembre 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007075010/238/66.

(050104091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Allianz ZinsManager, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz ZinsManager wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. Juli 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007075353/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03496. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Nikko Multihull Fund, Fonds Commun de Placement.

Nikko Multihull Fund (the «Fund») suffered the redemption of all the units of the sole sub-fund of the Fund on April 25th, 2007. Consequently, the Fund has been put into liquidation as of May 2nd, 2007.

The liquidation proceeds have been paid to the redeeming unit-holder on May 11th, 2007 and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY.

Référence de publication: 2007075361/64/11.

Remagen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.024.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007

L'assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008 les administrateurs suivants:

- Monsieur Frank Mosar, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Joseph Delhaye, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Norbert Nickels, Fondé de pouvoir à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélue comme Commissaire de Surveillance Madame Doris Engel, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, et ce pour une durée d'une année se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007068682/1122/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.576.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mai 2007

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- Monsieur Guy Harles, maître en droit, né le 4 mai 1955 à Luxembourg-Ville, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Karim Nasr, company director, né le 4 mars 1970 à Hammana, Liban, avec adresse professionnelle au 6, rue Gobert, F-75011 Paris, France a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Ragy Soliman, avocat, né le 24 novembre 1974 à Cairo, Egypte, avec adresse professionnelle au 2005A Nile City Towers, South Tower, Cornish El Nile Ramlet Beaulac, Cairo 11221, Egypte, a été nommé en tant que gérant de catégorie C de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS
MERCURIA SERVICES S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2007068679/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Lux-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2007

L'Assemblée constate qu'en date du 1^{er} décembre 2006 le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Camille Thommes de ses fonctions d'administrateur et a décidé de la cooptation de Monsieur Paolo Vinciarelli en remplacement de ce dernier jusqu'à la présente Assemblée.

L'Assemblée constate également que les autres Administrateurs ont été nommés pour une durée d'un an se terminant à l'issue de la présente Assemblée, et procède de ce fait aux élections suivantes:

Sont réélus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

1. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président.

2. Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. Monsieur Paolo Vinciarelli, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est élu Commissaire de Surveillance pour un terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2008, Monsieur Michel Kieffer, Conseiller de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007068681/1122/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.775.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2007

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Camille Thommes en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} décembre 2006 et approuve la cooptation de Monsieur Paolo Vinciarelli à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008:

M. Jean-Claude Finck, président,

M. Gilbert Ernst, vice-président,

M. Paolo Vinciarelli, administrateur.

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007068680/1122/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.711.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du 16 mai 2007 avec effet à cette même date, l'associé unique de la Société, BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED, a décidé de nommer EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Box 487 GT,

First Carribean House, 4^{ème} étage, Grand Cayman, les Iles Caymans, aux fonctions de membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède qu'à compter du 16 mai 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr Edmond Van De Kelft,
- Mr Ekkehart Kessel, et
- EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCHER INVESTMENTS S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007070566/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Santander International Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 5 juin 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juin 2008, les mandats d'Administrateurs de Madame Ines Serrano Gonzalez et de Messieurs Ettore Gotti Tedeschi et Grant Mitchell Sessions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007068721/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Santander Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.337.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de mai 2008, les mandats d'Administrateurs de Madame Ines Serrano Gonzalez et de Messieurs Ettore Gotti Tedeschi, Juan Carlos Alvarez, Paul L. Saurel et Antonio Horta Osorio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007068722/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 87.449.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2007 que la gestion journalière ainsi que la représentation de la société ont été déléguées à la société ANDRE BOSMANS MANAGEMENT SPRL, ayant son siège social à B-9000 Gent, Posteernestraat 42, inscrite dans le registre des personnes morales à Gent sous le n ° RPM 0476.029.577, société représentée en toutes circonstances par Monsieur André Bosmans, en remplacement de la société BANIMO REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, ayant son siège social à B-1935 Zaventem, Hippokrateslaan 16.

La société ANDRE BOSMANS MANAGEMENT SPRL portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007070561/507/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Fairfax International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.429.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006,

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068723/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Glenwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.428.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006,

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068724/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Grow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.954.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2006

Les actionnaires renouvellent le mandat de la société PKF ABAX AUDIT Sàrl N ° RCS: B27.761, demeurant à 6, place de Paris à L-2212 Luxembourg pour effectuer le commissariat aux comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070564/734/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Hiltonian International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.541.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006,

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068725/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Hayward International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.525.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006,

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2007068726/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Sappho, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.868.

Au Conseil d'Administration et aux Actionnaires, nous avons l'honneur de vous faire part de notre décision de renoncer au mandat de commissaire aux comptes qui nous avait été confié au sein de votre société.

Bertrange, le 8 mai 2007.

EWA REVISION SA

C. Enschedé

Référence de publication: 2007070591/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070075185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Zermatt International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.542.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006,

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2007068727/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 mars 2007

Première Résolution

Nominations statutaires

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer un quatrième Administrateur, en la personne de M. Francis Coppe, domicilié au Zomerlei, 27 à B-2650 Edegem, qui accepte le mandat qui lui est confié.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007068728/689/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Sargon Omnimedia, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 75.053.

Avec effet au 28 mai 2007, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a dénoncé le siège mis à la disposition de la société à responsabilité limitée SARGON OMNIMEDIA S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour SARGON OMNIMEDIA S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070611/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

SIREC International Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.656.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2007

Septième résolution

Divers

1. Cooptation de M. Vincenzo Montano

Le Conseil prend acte de la démission de M. Federico Innocenti de son poste d'Administrateur. Elle décide de coopter M. Vincenzo Montano, domicilié professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007068729/689/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Telesparks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 21.273.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 mai 2007, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang, Antoine van Rijswijk et Edouard de Fierlant, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068730/1433/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Erei SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070702/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03542. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.236.

Statuts coordonnés suivant acte du 30 mai 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007070467/232/12.

(070075685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2007

L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE SA (ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 506, rue de Neudorf) jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007070555/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Sodi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.302.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société tenue en date du 22 mai 2007, que:

1. les mandats d'administrateur de Messieurs Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg et Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ont été renouvelés avec effet rétroactif au 7 septembre 2006.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la société ELPERS & CO-REVISEURS D'ENTREPRISE S.à r.l. ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, à L-1724 a été renouvelé avec effet rétroactif au 7 septembre 2006.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070594/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Triton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.714.

—
Les personnes suivantes ont démissionné de leur mandat d'administrateurs, avec effet au 7 mai 2007:

- Monsieur Alain Lam
- Monsieur Bruno Beernaerts
- Monsieur David De Marco

Le commissaire aux comptes a démissionné de son poste, avec effet au 7 mai 2007:

- Monsieur Olivier Dorier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070556/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Oxylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 10.227.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration datée du 22 mars 1999, que:

La démission de Monsieur Michel Bourgarel en sa qualité d'administrateur a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007070558/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Z Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.410.

In the year two thousand six, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of Z MEN S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, incorporated by deed drawn up and enacted on November 20th, 2006, not yet inscribed at trade register Luxembourg section B, which will be published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 25.- (twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 30,975.- (thirty thousand nine hundred seventy-five euros) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) by the issue of 1 (one) new share M having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, together with a share premium of EUR 669,975.- (six hundred sixty-nine thousand nine hundred and seventy-five euros) by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 25.- (twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 30,975.- (thirty thousand nine hundred seventy-five euros) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) by the issue of 1 (one) new Class M share having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, together with a share premium of EUR 669,975.- (six hundred sixty-nine thousand nine hundred and seventy-five euros) by contribution in cash.

Second resolution

The meeting, after having stated that the partner, the company DH MANAGEMENT BRIDGECO LIMITED, with registered office at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, and the company ALETTI FIDUCIARIA SpA, with registered office at via Giuliani 3, 20123 Milano, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new Class M share, ENTHOPAR Sàrl, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the new Class M share and to have fully pay it up together with a share premium of a total amount of EUR 669,975.- (six hundred sixty-nine thousand nine hundred and seventy-five euros), by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 670,000.- (six hundred and seventy thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Company's capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by one hundred (100) Class I shares (the «Class I Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each and one thousand one hundred forty (1,140) Class M shares (the «Class M Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The Class I Shares and the Class M Shares are together referred to as the «Shares» or individually a «Share».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Z MEN S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2006, qui sera publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 25,- (twenty-five euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.975,- (trente mille neuf cent soixante-quinze euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de Classe M, assortie d'une prime d'émission de EUR 669.975,- (six cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros), par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 25,- (vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.975,- (trente mille neuf cent soixante-quinze euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de Classe M, assortie d'une prime d'émission de EUR 669.975,- (six cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros), entièrement souscrite et libérée par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté la renonciation à leur droit préférentiel de souscription par la société DH MANAGEMENT BRIDGECO LIMITED, ayant son siège social à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni et par la société ALETTI FIDUCIARIA SpA, ayant son siège social à via Giuliani 3, 20123 Milan, décide d'admettre à la souscription de la nouvelle part sociale de Classe M, la société ENTHOPAR S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale de Classe M et la libérer intégralement avec une prime d'émission de EUR 669.975,- (six cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros) par apport en numéraire, de sorte que la société

a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 670.000,- (six cent soixante-dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et mille cent quarante (1.140) parts sociales de classe M (les «Parts Sociales de classe M») ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune. Les Parts Sociales de classe I et les Parts Sociales de classe M seront dénommées ensemble (les «Parts Sociales») ou individuellement (une «Part Sociale»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 92, case 10. — Reçu 6.700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070889/211/130.

(070076568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Patterns & Industrial Investments (P2I) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.334.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 21 mai 2007, que:

- Monsieur Alain Guerrier
- Monsieur Jean-Claude Breux
- La société CONSEILS & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont été réélus aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.
- La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. A été réélu commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007070559/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 février 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 février 2006 que:

- L'assemblée prend acte de la démission de Madame Julie Mossong de sa fonction d'administrateur de la société à compter du 28 février 2006.

- STRATEGY MANAGEMENT & INVESTMENTS SPRL, ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, avenue Prince Baudoïn 19, inscrite au registre des personnes morales à Bruxelles sous le no RPM 0.472.171.650

- ANDRE BOSMANS MANAGEMENT SPRL, ayant son siège social à B-9000 Gent, Posteernestraat 42, inscrite au registre des personnes morales à Gent sous le no RPM 0.476.029.577

- STRATEFIN MANAGEMENT SPRL, ayant son siège social à B-1640 Sint-Genesius-Rode, Struikenlaan 31, inscrite au registre des personnes morales à Bruxelles sous le no RPM 0.873.464.016

sont nommés administrateurs de la société.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007070560/507/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

MG Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.570.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich. (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRUST COMPANY LIMITED as custodian for MG TREASURY PTY LIMITED (ACN 124 692 968) as trustee for MG TREASURY TRUST, a company limited by shares, having its registered office at 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australia and registered under Australian business number ACN 004 027 749, here represented by Mrs Lorna Ros, by virtue of one proxy given under private seal dated April 5th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name MG FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2 The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the «Shareholders» and individually as a «Shareholder».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two

managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by TRUST COMPANY LIMITED, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Daniel Peeters, born on April 16th, 1968 in Schoten (Belgium), residing at Looiweg 163, B-2310 Rijkevorsel;
- Mr. Paul Huyghe, born on July 1st, 1970 in Eeklo (Belgium), residing at Vier-September-Dagenlaan, B-1210 Sint-Joosten-Node;
- Mr. Philippe Van der Beken, born on October 1st, 1975 in Aalst (Belgium), residing at 68, rue du Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Remich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRUST COMPANY LIMITED as custodian for MG TREASURY PTY LIMITED (ACN 124 692 968) as trustee for MG TREASURY TRUST, une société limitée par actions, ayant son siège social au 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australia, représentée par Madame Lorna Ros, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MG FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par TRUST COMPANY LIMITED, prénommée

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant au Looiweg 163, B-2310 Rijkevorsel;
- Monsieur Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant au Vier-September-Dagenlaan, B-1210 Sint-Joost-ten-Node;

- Monsieur Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), demeurant au 68, rue du Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ros, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 avril 2007. REM/2007/819. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070861/5770/386.

(070076371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

La Fraise, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 88.467.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 21 mai 2007

Le siège social de la société est transféré du 1, rue Paul Eyschen au 69, rue des Prés à L-7333 Steinsel.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071040/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Naturata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 31.794.

Mercredi le 15 mars 2007 le conseil d'administration de NATURATA SA a pris unanimement la décision suivante:

Après la démission de Monsieur Schütze Martin, Monsieur Arno Stephan, maître-boucher, est nommé gérant technique du département boucherie de la société à partir du 1^{er} avril 2007. Par cette nomination, le conseil lui a délégué la gestion journalière pour son département.

- demeurant à D-54655 Kyllburg 21, Oberkailerstrasse

Pour toutes opérations concernant son département, sa co-signature est obligatoire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007070582/603/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.